



Divorce international - comment faire

Par **Michel**, le **09/09/2009** à **12:44**

Bonjour,

je suis marié à une mexicaine (mariage au Mexique) depuis plus de 10 ans sous un régime de séparation des biens, et nous avons habité en Belgique pratiquement tout le temps. Nous nous sommes séparés il y a un peu plus d'un an, je suis revenu en France et elle est retournée au Mexique. Nous n'avons pas d'enfants.

Nous sommes en train de préparer une séparation à consentement mutuel au Mexique, mais ma femme bloque la procédure tant que je ne lui donne pas d'argent (ou je fais une reconnaissance de dette devant notaire).

Je veux divorcer (plus vite sera le mieux) mais ce qu'elle me demande est déraisonnable: est-ce que je peux entamer une procédure en France? si oui, que faut-il faire?

Merci de votre réponse,
Michel.